



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# COMMENT FAIRE VIVRE SON CRTE\*

\*CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

# LE CRTE: UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE POUR LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES DANS LA DURÉE

Pour la première fois, une démarche contractuelle de l'Etat avec les collectivités couvrira l'ensemble des territoires, ruraux comme urbains, au sein de 844 périmètres définis à l'échelle nationale.

Le déploiement des CRTE marque une nouvelle étape importante dans le renforcement de la relation partenariale entre l'Etat et les collectivités, plus différenciée, fondée sur des projets stratégiques propres à chaque territoire. La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de mobiliser l'ensemble des forces vives locales, publiques et privées, autant d'acteurs de la cohésion territoriale et de la transition écologique, indispensables à la transformation durable des territoires.

Le caractère évolutif du CRTE tout au long du mandat municipal et intercommunal est une des clés pour la réussite de la démarche au-delà des premières années de la relance. Les CRTE qui viennent d'être signés pourront être adaptés en permanence à la réalité des territoires, associer de nouveaux acteurs, intégrer de plus en plus de politiques publiques et faire émerger ou aboutir des projets. Leur capacité à faire évoluer les partenariats et les méthodes de travail dans la durée sont des objectifs essentiels pour obtenir des résultats concrets pour les territoires et répondre aux grands objectifs nationaux de transition.



**Le CRTE doit constituer un cadre partenarial sur le long terme et donner des clés de lecture aux élus pour construire une vision globale partagée entre les communes, les intercommunalités et l'État. Pour l'AMF, le CRTE doit permettre une simplification des nombreux appels à projets afin que tous les territoires y compris les plus en difficultés puissent bénéficier des outils de la relance via cette contractualisation.**

**Ludovic Rochette**, maire de Brognon, Président de la communauté de communes Norge et Tille (21), co-président de la commission des communes et des territoires ruraux de l'AMF

## METTRE EN PLACE DES INSTANCES DE PILOTAGE DYNAMIQUES DE SON CRTE ?

La composition du **comité de pilotage** est laissée à l'appréciation des partenaires locaux. Il doit être le reflet et la poursuite des dynamiques engagées entre les parties prenantes impliquées lors de l'élaboration du contrat, notamment les maires. La composition du comité de pilotage doit favoriser les échanges susceptibles d'améliorer la démarche, en impliquant les élus (maires, présidents d'intercommunalités, Pays et PETR...) et l'ensemble des signataires du contrat. Ce comité stratégique est, dans la mesure du possible, rapidement élargi aux acteurs qui souhaitent participer à la mise en œuvre et au financement des projets du contrat : les chambres consulaires, les entreprises, les associations et des représentants des habitants (par exemple, en s'appuyant sur un conseil local de développement)...

La gouvernance du CRTE, en tant que cadre fédérateur, a vocation à coordonner, voire à mutualiser les instances de pilotage des contrats existants qu'il référence et intègre progressivement (culture, santé, transition écologique, sécurité, éducation...) et des programmes de l'ANCT (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, France Services...). Elle s'appuie aussi sur des lieux de concertation préexistants comme les conseils de développement ou les conférences des maires.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour rythmer la vie du contrat, en plénière ou en groupe de travail : il veille au déroulement des actions et assure l'évaluation du contrat sur la base des indicateurs de suivi. Il examine la programmation et le financement des opérations, et décide d'éventuelles mesures rectificatives et d'évolutions du contrat relatives au périmètre, aux orientations, aux partenaires et aux actions.

Un comité technique assiste le comité de pilotage. Il est composé, selon les besoins, des services des collectivités, des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des établissements publics, etc... Il se réunit autant que nécessaire, et a minima en amont de chaque réunion plénière du comité de pilotage. Il prépare la programmation pluriannuelle des opérations et assure le suivi de la mise en œuvre et de l'impact des actions inscrites dans le contrat. Il livre un avis technique au comité de pilotage destiné à l'éclairer sur la conduite des opérations, l'animation et l'évolution du contrat.



## COMMENT

# SUIVRE, ÉVALUER ET FAIRE ÉVOLUER SON CRTE ?

L'atteinte des objectifs définis collectivement lors de l'élaboration du CRTE s'appuie sur un pilotage structuré et un dispositif de suivi et d'évaluation continue. Il permet aux parties prenantes de s'interroger régulièrement sur les réalisations, les résultats atteints et les impacts mesurables des actions, au regard des objectifs initiaux et des besoins émergents.

Le point de départ est le diagnostic de territoire basé notamment sur l'état des lieux écologique et l'analyse des enjeux de cohésion territoriale. Il permet de partager des constats, d'identifier des priorités et de définir des objectifs opérationnels.

L'évaluation est un processus continu qui permet de repérer des difficultés ou inadéquations sur la base des indicateurs retenus, de réorienter une ou plusieurs actions, de réaffecter les moyens nécessaires, ou encore de mettre fin à un projet qui n'apparaît plus pertinent.

Les indicateurs de suivi, définis en fonction des spécificités locales, répondent à au moins trois questions :

- L'action se réalise-t-elle au rythme prévu ?
- Les résultats escomptés de cette action se vérifient-ils ?
- Quels sont les impacts de cette action pour le territoire et sont-ils cohérents avec le projet de territoire ?

Le suivi des indicateurs et les arbitrages que leur analyse suggère sont à un outil d'aide à la décision pour le comité de pilotage.



## RESSOURCES

RÉALISER L'ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET SE FIXER DES OBJECTIFS D'AMÉLIORATION

ÉVALUER SES ACTIONS AU REGARD DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET DE COHÉSION SOCIALE

UTILISER LE RÉFÉRENTIEL EUROPÉEN DES VILLES ET TERRITOIRES DURABLES (RFSC) QUI INTÈGRE LA GRILLE ISO 37101 ET LA GRILLE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTACT : [info@rfsc.eu](mailto:info@rfsc.eu)

SITE INTERNET : [www.rfsc.eu](http://www.rfsc.eu)



## ISO 37101

L'outil ISO 37101 est un **cadre méthodologique** qui permet de tirer le meilleur d'un projet de territoire et de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de développement durable (ODD).

Construit autour des 6 finalités universelles du développement durable et de 12 domaines d'action de politiques publiques, ce référentiel est une **boîte à outils** à disposition des acteurs territoriaux, utile à toutes les étapes du **CRTE** (élaboration, mise en œuvre, concertation, animation, pilotage, montage opérationnel de projets, évaluation...).

### Quels sont les avantages à l'utilisation de l'ISO 37101 ?

- Il offre un cadre de dialogue commun pour une meilleure appropriation des enjeux du développement durable d'un projet de territoire par l'ensemble des parties prenantes
- Il permet une mobilisation efficace et agile de tous les acteurs du territoire (collectivités, État, entreprises, associations, ONG, citoyens)
- Une grille d'analyse partageable avec les parties intéressées permettant de:
  - Réaliser ou actualiser un diagnostic territorial solide,
  - Fixer des objectifs communs ambitieux,
  - Établir un plan d'actions répondant à ces objectifs,
  - Rendre compte de sa contribution au développement durable,
  - Mettre en place un système d'évaluation,
  - Faire vivre le CRTE dans le temps.

#### *Les exemples :*

Des territoires pilotes de toutes tailles ont expérimenté l'ISO 37101 dans le cadre de l'élaboration de leur projet de territoire ou de leur CRTE. C'est le cas du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent (Landes), du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, de la communauté de communes du Pays de Nay (Pyrénées-Atlantiques), de la communauté de communes du Thouarsais (Deux-Sèvres), des 9 CRTE du département de la Creuse dont la communauté d'agglomération du Grand Guéret, ou encore de Grenoble Alpes Métropole.

Pour en savoir plus: [outil2amenagement.cerema.fr/le-standard-iso-37101-et-sa-boite-a-outils-r1377.html](https://outil2amenagement.cerema.fr/le-standard-iso-37101-et-sa-boite-a-outils-r1377.html)

Si vous souhaitez vous aussi expérimenter l'ISO 37101, contactez :  
[lab2051@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lab2051@developpement-durable.gouv.fr)

## COMMENT

### FAVORISER UNE LARGE PARTICIPATION ?

Le périmètre du CRTE, conjuguant proximité et vision stratégique, est propice à la mobilisation des acteurs locaux et des habitants qui peuvent être sollicités/associés/mobilisés à toutes les phases d'élaboration et de mise en œuvre du CRTE. Les dispositifs de participation sont nombreux; ils sont choisis selon la nature du projet pour créer les conditions favorables à un dialogue territorial riche. Portés par les exécutifs locaux, ils permettent de partager la connaissance du territoire, de créer des liens avec les réseaux d'acteurs, d'inclure différents publics et de disposer d'une expertise d'usage sur le projet de territoire et les actions proposées.

Le CRTE est une opportunité pour mobiliser durablement les acteurs socio-économiques locaux autour du projet de territoire, en s'appuyant notamment sur le secteur de l'économie sociale et solidaire. Les partenariats avec les entreprises contribuent à la réussite du CRTE. Les entreprises peuvent, par exemple dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), financer des actions, développer des activités, projets, compétences et emplois en lien avec les orientations du projet de territoire.

Les associations, aux côtés des habitants, sont des acteurs très présents dans les démarches locales de transition écologique et de cohésion. Leur présence est un atout pour l'émergence d'initiatives contribuant au projet de territoire.



#### RESSOURCES

[L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE \(ESS\),  
UNE CHANCE POUR LES  
TERRITOIRES FRAGILES](#)

[TERRITOIRES EN  
COMMUN](#)

[LA BOUSSOLE  
DE LA RÉSILIENCE  
CEREMA](#)

## CRÉER DES DYNAMIQUES AU SEIN ET ENTRE CRTE ?

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes (lien entre communes et intercommunalités/PETR, entre intercommunalités et PETR/Pays) mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales (ex : lien entre vallées, lien rural urbain, liaisons de transport, bassins d'emplois...) qui participent aussi au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Ces coopérations ont vocation à être intégrées ou impulsées dans le cadre du CRTE.

Les actions de coopération entre territoires permettront plus particulièrement de favoriser les synergies et complémentarités à une échelle plus large en assurant la cohérence entre les compétences des partenaires et la convergence des interventions.

Les mesures sont à définir localement, sous différentes formes : expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation communes sur certaines thématiques, élargissement de la concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou à impacts importants (environnementaux, cohésion, économiques...), participation réciproque à la gouvernance des contrats, études, etc.

### Les atouts de la coopération interterritoriale :

- Éviter la concurrence entre projets similaires sur des territoires voisins
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux plus en difficulté,
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires,
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.),
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.),
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

« Autant, on peut saluer la philosophie du CRTE visant à plus de coopération territoriale, autant on doit rester très vigilant sur la mise en pratique. Cette articulation des échelles (entre EPCI, entre l'EPCI et ses communes) animée par un PETR par exemple, est indispensable. L'interterritorialité, et son animation par une ingénierie publique territoriale de projet, doit s'inscrire dans les stratégies territoriales et contractuelles. »

Pierre Leroy, président du PETR Briançonnais Ecrins et Guillestrois Queyras, administrateur de l'ANPP



### RESSOURCES

S'INSPIRER DE  
L'EXEMPLE DU CONTRAT  
DE RÉCIPROCITÉ ENTRE  
NANTES ET LE PAYS DE  
RETZ

## COMMENT

# MOBILISER LES DIFFÉRENTES SOURCES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CRTE ? QUE CONTIENT LA MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE ?

« **Le CRTE doit aider à révolutionner nos manières de financer nos projets: chaque territoire présente ses caractéristiques et ses besoins propres; les services décentralisés de l'État, avec les collectivités locales, doivent mieux en tenir compte en privilégiant une approche transversale et pluriannuelle.** »

**Boris Ravignon**, président de Ardenne Métropole, vice-président d'Intercommunalités de France

Le CRTE offre un cadre de coordination des différentes sources de crédits mobilisables pour financer des actions, en maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale notamment, qui contribuent à la mise en œuvre du projet du territoire. Il donne de la visibilité et de la lisibilité aux interventions des partenaires et permet de construire un plan d'action cohérent issu des priorités locales avec une vision transversale des enjeux du territoire.

Le CRTE a ainsi vocation à identifier et à articuler à son échelle les financements provenant: du plan de relance, des contractualisations locales existantes qui conservent leurs modalités d'attribution propres (contrats de ville, contrats locaux de santé, territoires éducatifs ruraux, contrats territoire-lecture, contrats de sécurité intégrée, contrats de relance du logement...), des fonds européens et des contrats de plan État-Régions 2021-2027, des crédits « de droit commun » de l'État (ceux des ministères et leurs opérateurs, ainsi que les crédits déconcentrés: DSIL, DETR, FNADT notamment), des collectivités, d'autres partenaires publics et privés (associations, entreprises, financements participatifs des habitants...). Le CRTE contribue également à mieux cibler les appels à projets les plus pertinents pour le territoire et à optimiser les moyens pour y répondre. Tous ces éléments sont à inscrire dans la maquette financière.

L'ensemble des actions qui ont été identifiées lors de l'élaboration du CRTE, et celles qui le seront au cours de sa mise en œuvre, est à discuter et prioriser dans le cadre de la gouvernance locale du contrat. La programmation des crédits est à établir en fonction des priorités définies collectivement et du niveau de maturité des opérations, qui sont annexées au contrat sous la forme de fiches action lorsqu'elles sont prêtes à démarrer ou sous la forme de fiches projets lorsqu'elles doivent encore être travaillées. L'ensemble des fiches est actualisé en continu et est annexé à la maquette financière annuelle.

Les projets de dimension plus locale, notamment communale, continueront à être accompagnés par l'État en dehors du CRTE, notamment avec les crédits de la DETR.



## RESSOURCES

[AIDES TERRITOIRES](#)

## COMMENT

# BÉNÉFICIER D'UN APPUI EN INGÉNIERIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CRTE ?

Les collectivités qui coordonnent les CRTE peuvent demander un cofinancement dans le cadre des contrats de plan État-Régions pour le recrutement d'un chef de projet dédié à la contractualisation, idéalement placé en transversalité auprès de la direction générale des services et des élus.

Le dispositif du volontariat territorial en administration, qui permet aux territoires ruraux de recruter des jeunes diplômés en 2021, notamment sur des postes d'appui à l'élaboration des projets de territoire ou à la coordination des CRTE, est maintenu en 2022.

Les moyens d'ingénierie sur le territoire sont mobilisés: PETR, Pays, CAUE, agences techniques départementales, ALEC, CPIE, les agences d'urbanisme... Ils constituent le premier niveau de réponse aux besoins exprimés localement pour la mise en œuvre du CRTE.

En complément et en particulier pour les territoires qui en ont plus besoin, un appui en ingénierie peut être sollicité auprès de l'ANCT. Il peut concerner les différentes phases de mise en œuvre et d'amélioration continue du CRTE: l'actualisation du projet de territoire, la concertation, l'animation, le pilotage, le montage opérationnel de projets, l'évaluation...



## RESSOURCES

[ANCT](#)

[WWW.CEREMA.FR/FR/ACTUALITES/QUAND-INGENIERIE-SE-MET-AU-SERVICE-ECOLOGIE-CA-BOUGE](http://WWW.CEREMA.FR/FR/ACTUALITES/QUAND-INGENIERIE-SE-MET-AU-SERVICE-ECOLOGIE-CA-BOUGE)

[VTA.ANCT.GOUV.FR](http://VTA.ANCT.GOUV.FR)

### [ASSISES DE L'INGÉNIERIE](#)

ATELIER « ASSURER LE SUIVI ET LE PILOTAGE DE SON CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE »  
DU 29 JUIN 2021

[ANCT-CARTO.GITHUB.IO/ANNUAIRE\\_DELEGUES](http://ANCT-CARTO.GITHUB.IO/ANNUAIRE_DELEGUES)

[ANCT/](#)





#### CONTACT AU NIVEAU LOCAL

Préfets, sous-préfets et DDT au titre de délégués territoriaux de l'ANCT

Contact avec les directions territoriales du CEREMA

Retrouvez l'ensemble des travaux d'Intercommunalités de France consacrés au CRTE (accords de partenariat avec l'Etat, tutoriels, notes, études, vidéos) ici :

[www.adcf.org/articles-la-relance-par-les-intercommunalites-toutes-les-ressources-disponibles-5808](http://www.adcf.org/articles-la-relance-par-les-intercommunalites-toutes-les-ressources-disponibles-5808)

L'étude menée avec le CEREMA sur les CRTE sera publiée en janvier 2022.

Courtes vidéos de témoignages d'élus locaux sur leur projet de territoire et CRTE :

[www.adcf.org/articles--les-intercommunalites-au-c%93ur-de-la-relance--les-initiatives-des-territoires-5805](http://www.adcf.org/articles--les-intercommunalites-au-c%93ur-de-la-relance--les-initiatives-des-territoires-5805)

Pour les autres partenaires :

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

[www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)